



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 août 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans une lettre datée du 24 juin 2021 qu'il m'a adressée, le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés par intérim a demandé que le Conseil de sécurité proroge d'une année supplémentaire le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), « sans y apporter de changement et sans modifier le concept des opérations et les règles d'engagement de la Force ». À cet égard, comme suite au rapport que j'ai présenté au Conseil le 13 juillet 2021 sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) ([S/2021/650](#)), je prie par la présente le Conseil d'envisager de renouveler le mandat de la FINUL, qui arrive à expiration le 31 août 2021.

Je salue l'engagement constant de l'Armée libanaise et des Forces de défense israéliennes en faveur du maintien de la cessation des hostilités, ainsi que leur étroite coopération et coordination avec la FINUL, mais aucun progrès concret n'a été accompli sur la voie du cessez-le-feu permanent et de la solution à long terme au conflit demandés par le Conseil dans la résolution [1701 \(2006\)](#).

Quinze ans se sont écoulés depuis la guerre entre Israël et le Liban, qui a pris fin grâce à l'application des mesures énoncées dans la résolution [1701 \(2006\)](#). Si les causes profondes du conflit et la dynamique entre les parties n'ont guère changé depuis 2006, la FINUL se heurte à des problèmes sans cesse renouvelés quant à la façon dont elle peut mener ses opérations, notamment à des restrictions qui continuent d'entraver sa liberté de mouvement et à un risque toujours aussi grand de reprise des hostilités entre les parties, même en cas de déclenchement fortuit.

Les deux parties ne se sont toujours pas acquittées des obligations que leur impose la résolution. Israël doit retirer ses forces de la partie nord du village de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue et cesser de violer l'espace aérien libanais.

Le Gouvernement libanais doit exercer une autorité effective sur l'ensemble du territoire libanais, le protéger contre tout acte hostile et veiller à ce que la zone comprise entre la Ligne bleue et le Litani soit exempte de personnel armé, de matériel et d'armes non autorisés, seuls l'État libanais et la FINUL étant autorisés à en disposer. La FINUL, en étroite coordination avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, continue d'œuvrer avec les parties afin que ces obligations essentielles soient exécutées.

Les douze derniers mois ont été marqués par un certain nombre de faits particulièrement préoccupants, dont plusieurs violations de la cessation des hostilités. En mai et juillet, les roquettes tirées par le Liban à travers la Ligne bleue et les ripostes d'Israël ont failli dégénérer, et la FINUL a une fois de plus joué un rôle crucial en



désamorçant les tensions. Des manifestations de grande ampleur ont également eu lieu le long de la Ligne bleue dans le cadre du conflit entre Israël et Gaza au mois de mai. Des manifestants ont traversé le sud de la Ligne bleue et endommagé des infrastructures de sécurité israéliennes et l'un d'entre eux a été abattu par les Forces de défense israéliennes.

Les incidents survenus en mai et en juillet témoignent de la présence d'armes non autorisées dans la zone d'opérations de la FINUL, ce qui constitue une violation flagrante de la résolution 1701 (2006) et continue de présenter un risque de conflit à grande échelle. Il incombe au Gouvernement libanais de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que de tels incidents se reproduisent.

La stabilité du Liban a été mise à mal également par la détérioration continue de la situation économique du pays, aggravée par l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Si toutes les institutions de l'État sont débordées par la situation politique et économique actuelle du pays, l'Armée libanaise et les autres institutions de sécurité de l'État jouent un rôle particulièrement important s'agissant de garantir la stabilité du pays et nécessitent donc un appui politique et matériel renouvelé.

L'Armée libanaise a dû mener des missions de sécurisation ailleurs sur le territoire et s'est vue contrainte de réduire sa présence dans la zone d'opérations de la Force. Au cours des quatre derniers mois, la Force a mené 16 % de ses activités opérationnelles en étroite coordination avec l'Armée libanaise, contre 22 % en 2019, avant le début de la crise politique et économique. L'Armée libanaise a récemment fait savoir à la FINUL que ce chiffre passerait à environ 10 % vers la fin du mois de juillet en raison d'un manque de carburant, de pièces de rechange et de personnel.

Dans ce contexte, je tiens à souligner qu'il importe que la communauté internationale prête main-forte à l'Armée libanaise, qui doit faire face à un nombre croissant de manifestations et de barrages routiers dans le pays du fait de la crise économique généralisée. On ne saurait trop insister sur l'importance cruciale du partenariat que la FINUL a bâti avec l'Armée libanaise aux fins de l'exécution de son mandat. Il est primordial que l'Armée libanaise puisse poursuivre les opérations essentielles qu'elle mène dans le sud et collaborer avec la FINUL pour permettre à l'État d'étendre son autorité dans la région. L'intégrité et l'efficacité de l'Armée libanaise, partenaire stratégique de la FINUL, restent indispensables à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). L'Armée libanaise ne peut répondre aux demandes concurrentes qui lui sont adressées que si elle reçoit le soutien dont elle a besoin.

Les mécanismes de liaison et de coordination mis en place par la FINUL avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, dans le cadre de réunions bilatérales et du forum tripartite, demeurent essentiels pour atténuer les tensions dans les zones sensibles limitrophes de la Ligne bleue. J'encourage les parties à continuer les activités de marquage de la Ligne bleue sur le terrain, sans préjudice des futures négociations sur la délimitation de la frontière, afin de renforcer la confiance, de faciliter la surveillance des violations et d'empêcher les franchissements involontaires. Je les exhorte à continuer de recourir efficacement aux mécanismes de liaison et de coordination de la FINUL afin d'apaiser les tensions, de régler les différends de manière pacifique et d'éviter l'intensification du conflit.

Le Gouvernement libanais continue d'exprimer sa volonté d'accroître, dans la mesure du possible compte tenu de la situation économique dramatique que connaît actuellement le pays, les capacités navales et terrestres de l'Armée libanaise, étant donné qu'il s'agit d'une condition indispensable au renforcement de la présence de l'État dans le sud du Liban. La mobilisation d'un soutien international supplémentaire pour renforcer ces capacités est absolument nécessaire si l'on veut que de nouveaux

progrès soient accomplis à cet égard, notamment en vue du déploiement d'un régiment type dans le sud du Liban.

Il demeure primordial que la FINUL puisse circuler librement dans l'ensemble de sa zone d'opérations et sur toute la longueur de la Ligne bleue. Il incombe aux autorités libanaises, dont l'Armée libanaise, de donner à la Force les moyens de s'acquitter de son mandat sans entrave. La FINUL n'a toujours pas obtenu un accès libre à plusieurs lieux présentant un intérêt, notamment certains sites de Green without Borders et quelques itinéraires de patrouille. Les incidents portant atteinte à la liberté de mouvement de la FINUL ont été décrits dans mes rapports sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil.

Je demande de nouveau aux autorités libanaises de s'acquitter de leurs obligations consistant à garantir la sécurité et la libre circulation du personnel de la FINUL et d'amener ceux qui ont attaqué les soldats de la paix à répondre pleinement de leurs actes, notamment en ce qui concerne les faits survenus à Baraachit le 10 février et à Blida le 25 mai 2020, ainsi qu'à Majdal Zoun le 4 août 2018. Je prends acte du verdict rendu le 24 mars par le Tribunal militaire permanent du Liban, par lequel celui-ci a condamné l'auteur d'une attaque perpétrée contre les Casques bleus de la FINUL en juillet 2011, ainsi que du verdict rendu par ce même tribunal en décembre 2020 dans l'affaire concernant le meurtre de deux Casques bleus en 1980. Je me félicite de ces évolutions et demande instamment que toutes les procédures judiciaires relatives aux autres attaques perpétrées contre des membres du personnel des Nations Unies auxquelles il n'a pas encore été donné suite soient menées à bien dans les meilleurs délais. De telles poursuites restent essentielles pour prévenir de futurs incidents et conserver la confiance des pays fournisseurs de contingents. S'agissant des tunnels traversant la Ligne bleue dont la FINUL a confirmé l'existence, il est également indispensable que les autorités libanaises procèdent à une enquête approfondie du côté libanais et que la FINUL ait accès aux sites en question.

En outre, il faut d'urgence avancer sur la question de la responsabilité d'Israël de cesser toutes les violations de la souveraineté et de l'espace aérien libanais. Ces survols sont très angoissants pour les civils libanais, vont à l'encontre des efforts faits par la FINUL pour réduire les tensions et ont un impact négatif sur la crédibilité de l'Armée libanaise et de la FINUL.

Tout au long de l'année écoulée, et malgré les répercussions de l'épidémie de COVID-19, la FINUL a maintenu un rythme opérationnel élevé et continué de renforcer la visibilité et l'efficacité de ses opérations, conformément aux résolutions 2373 (2017), 2433 (2018), 2485 (2019) et 2539 (2020), en menant des patrouilles pédestres, en intensifiant les patrouilles de nuit le long de la Ligne bleue et en faisant une utilisation plus efficace des moyens aériens, notamment en augmentant le nombre de vols opérationnels (vols de reconnaissance des zones sensibles, par exemple) et en effectuant des vols nocturnes au-dessus des terrains accidentés et difficiles d'accès. Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, la mission a mené en moyenne 13 882 activités par mois, dont 7 444 patrouilles. Environ 45 % de ces activités opérationnelles se sont déroulées la nuit.

À la suite de l'explosion dévastatrice survenue le 4 août 2020 dans le port de Beyrouth, un groupe d'intervention du génie de la FINUL a été déployé dans le port conformément à la résolution 2539 (2020). Composé de 150 Casques bleus issus de 13 contingents, le groupe d'intervention a passé trois semaines (du 27 septembre au 23 octobre) à déblayer 12 000 tonnes de débris et à démanteler quatre entrepôts endommagés. Il a également aidé à restaurer des bâtiments culturels et historiques importants qui avaient été détériorés.

Au 21 juillet 2021, les effectifs militaires de la FINUL s'établissaient à 10 101 soldats, dont 635 femmes. Le Groupe d'intervention navale de la FINUL comporte 5 navires, 1 hélicoptère et 559 militaires. La composante civile de la Force compte

241 personnes recrutées sur le plan international et 557 recrutées sur le plan national. Je suis reconnaissant aux 45 pays fournisseurs de contingents et continue de les encourager à accroître le nombre de femmes déployées au sein de la FINUL.

Selon le rapport d'évaluation (S/2020/473), la FINUL a optimisé sa configuration et ses opérations. Elle a notamment tiré le meilleur parti de ses effectifs civils (examen des besoins en personnel civil d'octobre 2020), privilégié l'utilisation de véhicules plus légers aux patrouilles d'infanterie lourde pour ses opérations de surveillance et de reconnaissance et renforcé ses capacités de liaison et de coordination en déployant une troisième équipe de liaison au sud de la Ligne bleue. Elle a également commencé à reconfigurer les opérations qu'elle mène en direction de la Ligne bleue. Deux des cinq positions pour lesquelles un regroupement était prévu ont été fermées, l'infrastructure ayant été remise à l'Armée libanaise. Les trois autres devraient fermer au cours de l'année à venir. Aux fins du transfert progressif des responsabilités du Groupe d'intervention navale de la FINUL au Gouvernement libanais, la marine libanaise poursuit ses activités et exercices de formation avancée en vue de se préparer à assumer partiellement les responsabilités du Groupe d'intervention navale dans un des secteurs des opérations maritimes. Elle continue également d'inspecter la totalité des navires désignés par la FINUL.

En attendant un accord final sur la frontière entre le Liban et Israël et tant que l'Armée libanaise n'est pas en mesure de se déployer dans le sud du Liban en bien plus grand nombre, les activités opérationnelles et de liaison de la FINUL continuent d'être un mécanisme efficace de dissuasion, de prévention et d'apaisement essentiel, dans un contexte où l'escalade de la violence est une réalité. En l'absence de progrès sur la voie d'un cessez-le-feu permanent, il est crucial que la FINUL conserve la capacité de dissuader, de prévenir et de désamorcer les conflits. La priorité reste que les parties prennent les mesures nécessaires pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme du conflit. La Force est prête, en étroite collaboration avec le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, à soutenir pleinement les parties dans ce processus.

Je tiens à remercier le Chef de la mission et commandant de la force, le général de division Stefano Del Col, ainsi que l'ensemble du personnel militaire et civil de la FINUL, de l'action qu'ils mènent dans le sud du Liban et de leur engagement au service de la paix.

Dans sa résolution 75/230 B du 30 juin 2021, l'Assemblée générale a ouvert des crédits de 476,8 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Au 22 juillet 2021, les contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL s'élevaient à 190,5 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 4 219,2 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021, conformément au calendrier des versements trimestriels.

Je tiens à remercier le Conseil de sécurité pour le soutien continu et inébranlable qu'il apporte à la FINUL et aux activités que celle-ci mène dans le cadre de son mandat. Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 août 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) António Guterres